

# Information du Département

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Hôtel du Département - 3 quai Ceineray – CS 94109

44041 Nantes cedex 1 - Tél. 02 40 99 10 00

loire-atlantique.fr

Loire  
Atlantique

RD 178 entre Tournebride et l'A83

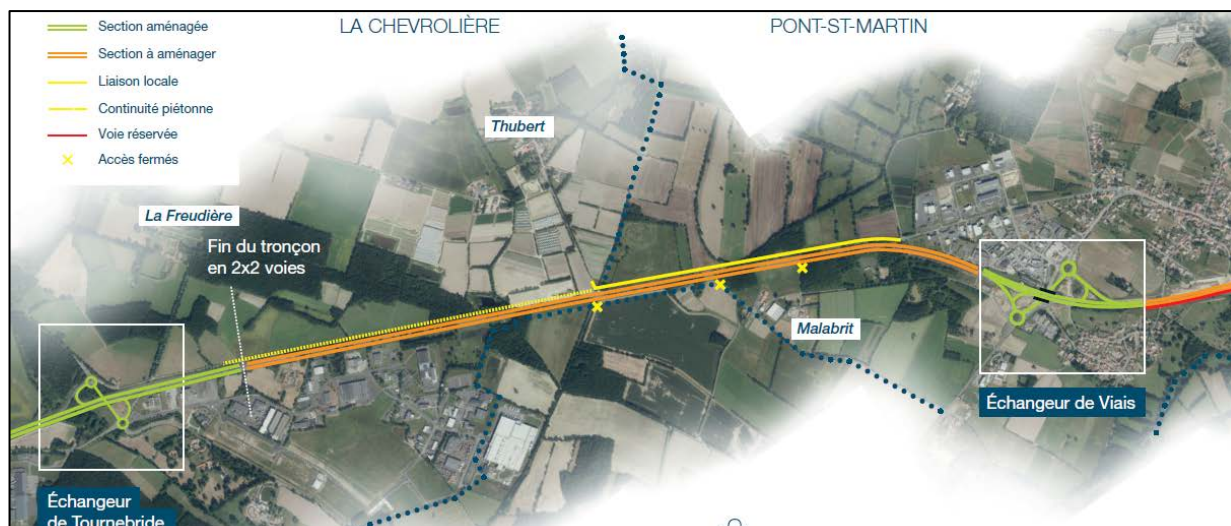
## Concertation sur le doublement et l'aménagement d'une voie réservée du 11 avril au 12 mai 2024

Le Département de Loire-Atlantique aménage, entretient et sécurise un réseau de 4 300 km de routes départementales. Dans ce cadre, il a pour projet de poursuivre la mise à 2x2 voies de la RD 178 sur environ 8 km entre l'échangeur de Tournebride et l'autoroute A83 ainsi que de créer une voie réservée aux transports collectifs et au covoiturage (VR2+) entre l'échangeur de Viais et l'autoroute A83. Pour recueillir l'avis des riverains et usagers, une concertation publique est organisée du 11 avril au 12 mai 2024.

Après la mise en service de l'échangeur de Viais (Pont-Saint-Martin) en 2021, le Département de Loire-Atlantique souhaite poursuivre l'aménagement de la RD 178 entre La Chevrolière et Les Sorinières afin de sécuriser et fluidifier la circulation sur cet axe et favoriser les alternatives à la voiture individuelle.

Le projet représente un investissement de 43 millions d'euros pour un linéaire de 8km. Il concerne 2 sections :

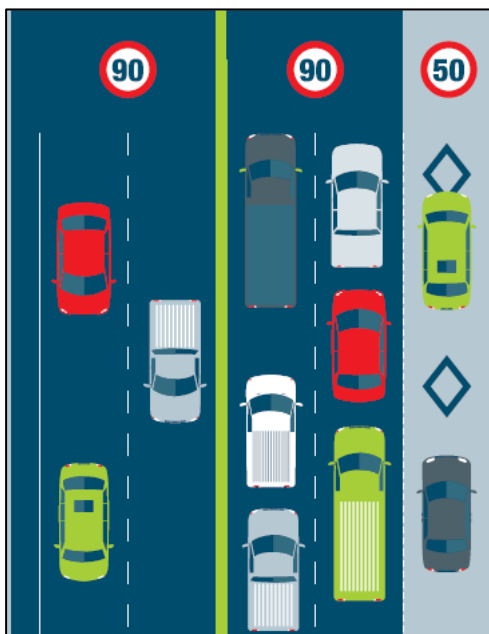
- **Sur la section sud entre l'échangeur de Tournebride et l'échangeur de Viais**, le doublement de la RD 178 est envisagé sur 3,3 km.



**Sur la section nord entre l'échangeur de Viais et l'A83**, en plus du doublement de la voie, il est envisagé de créer une voie réservée aux transports en commun et au covoiturage (VR2+) en direction de Nantes. D'une longueur de 4km, la VR2+ devrait permettre un gain de temps de 10 à 15 min à l'heure de pointe le matin pour les usagers de cette voie. Ce dispositif viendra prolonger la voie réservée mise en place par l'État sur l'A83 entre la RD 178 et le périphérique.



## Voie réservée (VR2+), de quoi parle-t-on ?



Il s'agit d'une voie dédiée uniquement aux transports collectifs et aux covoitureurs ainsi qu'aux véhicules d'urgences.

Également appelée VR2+, elle permet aux usagers autorisés de gagner du temps et de la régularité dans leurs déplacements, tout en garantissant la sécurité de tous.

La vitesse maximum y est de 50 km/h, contre 90 km/h sur les voies principales. Elle est utilisable dès qu'il y a 2 personnes ou plus à bord du véhicule.

Ce type de voie est indiqué par ce panneau de signalisation :



## Concertation du 11 avril au 12 mai 2024 : comment s'informer et participer ?

- Une **réunion publique** est organisée **vendredi 12 avril à 18h30, salle Origami à Pont-Saint-Martin**

- Vous pouvez vous informer sur le projet et donner votre avis sur **la plateforme dédiée** [participer.loire-atlantique.fr/rd178-vr](https://participer.loire-atlantique.fr/rd178-vr)

- **4 permanences** sont prévues :

- Le mercredi 17 avril, de 13h30 à 17h30 à la mairie des Sorinières
- Le vendredi 19 avril, de 14h à 18h à la médiathèque de Pont-Saint-Martin
- Le mardi 23 avril, de 14h à 17h à la mairie de La Chevrolière
- Le lundi 6 mai, de 13h30 à 17h à la mairie du Bignon.

*Inscription possible pour ces permanences par téléphone au 02 40 99 14 15*

- **Des panneaux d'exposition** et **des registres** sont à votre disposition dans les mairies de La Chevrolière, Pont-Saint-Martin, Les Sorinières et Le Bignon pendant la durée de la concertation.

---

Retrouvez toutes les informations sur la concertation sur  
[participer.loire-atlantique.fr/rd178-vr](https://participer.loire-atlantique.fr/rd178-vr)

